

UECI/BB
12/12/2007

**Séminaire de lancement de l'édition méditerranéenne du
manuel pour l'établissement de politiques de migration de
main-d'œuvre efficaces**

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de participer à ce séminaire qui se tient à un moment important de la vie des peuples de la région qui connaissent de profondes mutations économiques, politiques, démographiques, sociales et culturelles dans un monde en perpétuel changement.

Et si aujourd'hui nous sommes là pour assister au lancement de l'édition méditerranéenne du manuel sur les politiques de migration de main d'œuvre, c'est certainement grâce aux efforts fournis par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, par l'Organisation Internationale pour les Migrations et par le Bureau International du Travail mais également au soutien du Royaume du Maroc pour son élaboration, et je tiens à vous en rendre hommage.

Permettez moi, de vous donner un aperçu de la politique tunisienne dans le domaine de l'encadrement de la main d'œuvre.

Tout d'abord, comme vous le savez, la 1^{ère} conférence du Dialogue sur la Migration en Méditerranée Occidentale s'est tenue à Tunis en 2002.

La « Déclaration de Tunis », issue de cette conférence, a été un pas important pour la consolidation et le renforcement du dialogue en matière de migration. Elle a également montré la nécessité d'une réponse multilatérale afin de traiter efficacement des questions communes en matière de migration dans la région.

Cette conférence a été une occasion pour jeter les bases d'un dialogue sur différents thèmes liés à la migration, en particulier la gestion de la migrations de travail, la coopération et le co-développement.

La réflexion, les échanges et la définition d'un cadre commun fondé sur une approche globale et équilibrée en la matière ont été approfondis lors des différentes conférences et les forums qui ont suivi cette manifestation.

C'est justement dans un contexte économique de plus en plus difficile que se tiennent les assises de ce séminaire qui je l'espère permettra de faire un éclairage objectif sur la question et produira un manuel à même de satisfaire l'ensemble des préoccupations.

Mesdames et Messieurs,

Depuis son indépendance en 1956, et en l'absence de ressources naturelles importantes, la Tunisie a misé sur ses ressources humaines.

La politique de développement humain adoptée par mon pays, a été conçue pour assurer la meilleure utilisation possible de ces ressources ainsi que leur valorisation par le renforcement des programmes d'éducation, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de recherche scientifique en vue d'assurer leur adaptation aux mutations profondes que connaît la scène internationale et de relever les défis dictés par la mondialisation qui nécessitent une concertation et un dialogue sans cesse accrus sur l'importance et le rôle des ressources humaines dans le processus de co-développement et de prospérité partagée, en particulier, entre les deux rives de la Méditerranée.

La Tunisie a connu plusieurs vagues d'émigration principalement en direction des pays d'Europe, en particulier la France et l'Italie ainsi que vers les pays du Golfe et la Libye.

Et l'importance de la communauté tunisienne à l'étranger a nécessité la mise en place d'une politique nationale d'encadrement de nos ressortissants à l'étranger, dans la mesure où les tunisiens établis à l'étranger font partie intégrante de la population nationale. Ils ont par conséquent des droits dans leur pays d'origine mais également des devoirs envers lui, notamment celui de participer aux efforts de développement national ;

Les tunisiens à l'étranger sont au centre des préoccupations du gouvernement, et l'Etat veille non seulement à préserver leurs intérêts et à défendre leurs droits, dans le cadre des accords bilatéraux conclus avec les pays d'accueil mais il a également développé des programmes spécifiques pour faciliter leur départ à l'étranger dans le cadre d'une migration régulière ainsi que leur réinsertion à leur retour en Tunisie.

La Tunisie œuvre sans cesse à améliorer les conditions de séjour et de travail des tunisiens à l'étranger, particulièrement en Europe. Elle les incite à maintenir le lien avec leur pays et les encourage à devenir des vecteurs pour le raffermissement des rapports entre la Tunisie et leurs pays d'accueil.

Ainsi plusieurs institutions interviennent dans la mise en œuvre des programmes d'actions entrant dans le cadre de cette politique d'encadrement des tunisiens à l'étranger, l'ATCT que je représente aujourd'hui en fait partie.

Mesdames et Messieurs,

La coopération technique étant un volet important de la migration internationale, la Tunisie a procédé à la création en 1972 d'une structure publique appelée Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) chargée de la mise en œuvre de la politique de coopération technique arrêtée par le gouvernement tunisien.

Deux éléments importants ont été à l'origine de l'intérêt porté par la Tunisie à la coopération technique :

- les ressources humaines disponibles et hautement qualifiées en Tunisie.
- Les besoins de plus en plus importants en main d'œuvre qualifiée ou cadres supérieurs des pays industrialisés ou suffisamment développés et les pays riches en ressources naturelles tels que les pays du Golfe.

Forte d'une expérience de plus de 35 ans dans cette activité, l'ATCT a pu placer environ 27000 coopérants et experts à l'étranger, principalement dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'agriculture, des activités pétrolières, de l'informatique, des télécommunications, de l'environnement, ..

Les pays du Golfe, ceux du Maghreb et d'Afrique sont les principaux bénéficiaires de cette coopération.

La mission de l'ATCT, dans le cadre de la politique migratoire de la Tunisie, est d'assurer un encadrement et une assistance soutenue au profit des coopérants tunisiens à l'étranger.

Ainsi,

- 1- Elle fait la promotion du potentiel des compétences humaines tunisiennes disponibles dans sa banque des candidatures, forte de 10.000 Cv de candidats à la coopération technique.
- 2- Elle assure la prospection des opportunités d'emploi offertes par la coopération technique et diffuse les informations y afférentes.
- 3- Elle contribue à l'identification, à la sélection et au placement des candidats à la coopération technique.

Des réunions d'information sont organisées à l'intention de ces derniers afin de les sensibiliser aux conditions de travail et au mode de vie dans les pays d'affectation, et de faciliter leur intégration dans le pays hôte.

L'ATCT organise également des sessions de perfectionnement en langues et en informatique au profit des nouveaux coopérants. Elle les assiste dans l'accomplissement des formalités nécessaires (obtention de visas et installation dans le pays d'affectation).

- 4- Elle fournit l'assistance aux coopérants tunisiens dans les pays d'accueil à travers ses bureaux de représentations à l'étranger ou les services des ambassades de Tunisie à l'étranger.
- 5- l'ATCT assure le suivi de la carrière administrative des coopérants tunisiens en détachement. Elle collabore à cet égard, étroitement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dans le cadre de

l'application du régime de couverture sociale spécifique aux coopérants techniques tunisiens détachés auprès de l'Agence.

- 6- l'ATCT est également partie prenante dans les négociations des accords de coopération technique bilatéraux avec les pays d'accueil dans le cadre du placement des compétences tunisiennes.

Mesdames et Messieurs,

La prise en compte et le respect des intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil dans une dynamique de solidarité, de coopération et de développement sont les éléments fondateurs de l'approche tunisienne.

De ce fait, il est impératif de favoriser l'instauration de politiques globales et concertées basées sur un esprit de partenariat entre les parties intéressées afin d'optimiser les bénéfices de la migration.

Ceci entraîne nécessairement la mise en place de politiques multidimensionnelles et cohérentes fondées sur un esprit de partenariat participatif et de compréhension mutuelle entre les parties concernées.

Je vous remercie pour votre attention